



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MONTBRISONNAISE

Section 042017

Complexe Sportif de Beauregard

13 Rue de Beauregard 42600 MONTBRISON

SIRET 400 204 293 00015

- RÈGLEMENT INTÉRIEUR -

1- L'association **Gymnastique Volontaire Montbrisonnaise** (ou GV Montbrison) est un club affilié à la Fédération Française de Sport Vitalité par l'Éducation Physique et la Gymnastique Volontaire. Tous les adhérents sont automatiquement licenciés de la F.F.S.V. (Fédération Française Sport Vitalité).

2- Le montant de l'adhésion à l'association GV Montbrison comprend la cotisation pour participer aux activités proposées par l'association plus les frais de licence fixés annuellement par la F.F.S.V.
Les adhérents inscrits en gym ont la possibilité de participer à tous les cours de gym en salle (sauf cas particulier, et hors Pilâtes et yoga) pour un même montant de cotisation.

3- Les inscriptions sont effectives lorsque **le dossier est complet et le règlement effectué**. Aucune participation aux cours ne sera autorisée si ce n'est pas le cas.
Aucune séance n'aura lieu les jours fériés. Les activités s'interrompent pendant les vacances scolaires et s'arrêtent la dernière semaine complète de Juin.

4- Pour les séances de gym en piscine (ou aquagym), Pilâtes, Yoga et Gym sur chaise, le nombre de participants est limité. Si au cours de l'année, un adhérent venait à cesser définitivement cette activité, il devra prévenir le bureau de l'association afin de proposer la place libérée à un autre adhérent.

Pour l'aqua gym, le badge d'accès au centre nautique « Aqualude » est nominatif; en aucun cas il ne peut être prêté, sous réserve de radiation de son titulaire. La GV Montbrison est nullement responsable de la suspension d'utilisation des bassins par le gestionnaire, notamment pour leur entretien annuel. Il est important de respecter le règlement intérieur de la piscine en particulier au niveau de l'hygiène.

5- En cas d'indisponibilité d'une salle ou d'absence d'un animateur ou d'une animatrice, la GV Montbrison mettra tout en œuvre pour maintenir la séance. Elle ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation de la séance, et aucun recours ne pourra être fait par un adhérent.

6- L'adhérent doit répondre au questionnaire médical. En cas de réponse positive à une ou plusieurs des questions, il devra remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois (article L231-2 du code du Sport) attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive concernée.
Pour la pratique d'une activité physique adaptée ou APA comme AtoutGym, une ordonnance de prescription médicale est obligatoire et devra être fournie lors de l'adhésion.

7 - Sur justificatif, les personnes ne pouvant plus poursuivre leur activité pour raison médicale ou professionnelle peuvent être partiellement remboursées de leur cotisation, **uniquement pour une absence minimum de 3 mois, absence à signaler dès le début de l'arrêt.**

8- L'association s'efforce d'acheter du matériel de qualité à l'usage de tous ; les adhérents s'engagent à en prendre soin et à le ranger en fin de séance aux emplacements prévus à cet effet.

Il est indispensable de réserver une paire de chaussures à l'usage des salles de gym.

Durant les séances, l'adhérent est sous la responsabilité de l'animateur-riche, il s'oblige donc à écouter et respecter ses consignes et il s'abstient de tout bavardage pour la bonne conduite de la séance.

9- Les licenciés peuvent participer aux différentes activités organisées par l'association ainsi qu'aux activités et stages sport loisirs mis en place pour ses membres par la Fédération ou par ses comités locaux. Les informations seront données par courriel aux adhérents, ou encore disponibles sur les sites internet de la Fédération, du CoDep (Comité Départemental) ou de la GV Montbrison.

10- Les décisions courantes ou urgentes sont prises collégalement par les administrateurs élus lors de la dernière AG et ils en rendent compte lors de l'AG suivante. Tous les adhérents à jour de leur cotisation ont une voix délibérative à l'AG et reçoivent par mail ou par la poste une convocation pour y participer.

Le 22 Juin 2026